



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EPA Alzette Belval
Communauté de
Communes du Pays
Haut Val d'Alzette
Audun-le-Tiche
Aumetz
Boulanges
Ottange
Rédange
Russange
Thil
Villerupt

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

| Juin 2018

SOMMAIRE

Les mot des présidents	3
Les grands principes de développement durable du Pays Haut Val d'Alzette	4
Les axes de développement durable du Pays Haut Val d'Alzette	9
Axe n°1 : Innover	11
Axe n°2 : Concerter et co-concevoir	13
Axe n°3 : Reconstruire la ville sur elle-même et mettre en valeur le paysage	15
Axe n°4 : Promouvoir un cadre de vie accueillant	17
Axe n°5 : Répondre à tous les besoins d'habitat	19
Axe n°6 : Assurer la transition écologique	21
Axe n°7 : Organiser toutes les mobilités	23
Axe n°8 : Développer l'économie	25



> Le mot du président de la CCPHVA :



Les enjeux du développement durable se rappellent chaque jour à nous. La préservation de nos ressources naturelles, la lutte contre le dérèglement climatique ou encore la maîtrise des dépenses énergétiques requièrent des réponses politiques fortes. C'est avec cette volonté qu'une première charte de développement durable a vu le jour et que le territoire a été lauréat du premier appel à projet Ecocité en 2009.

Aujourd'hui, la montée en puissance des projets portés par l'Etablissement Public d'Aménagement dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval nécessite d'orienter encore plus fortement l'aménagement du Pays Haut Val d'Alzette vers une éco-agglomération fondée sur les principes du développement durable.

La présente charte, élaborée conjointement avec l'EPA Alzette-Belval traduit cette ambition et l'engagement fort de tous les élus de faire du Pays Haut Val d'Alzette un territoire exemplaire qui concilie simultanément le social, l'environnemental et l'économique.

> Le mot du président de l'EPA Alzette-Belval:



L'EPA Alzette-Belval a depuis sa création en 2012 mis le développement durable au cœur de sa démarche de projet. La présente charte fruit d'une concertation avec les élus et acteurs du territoire, représente la synthèse de la réflexion stratégique entreprise depuis la mission de préfiguration de l'OIN Alzette-Belval pour organiser le développement résilient et durable du Pays Haut Val d'Alzette.

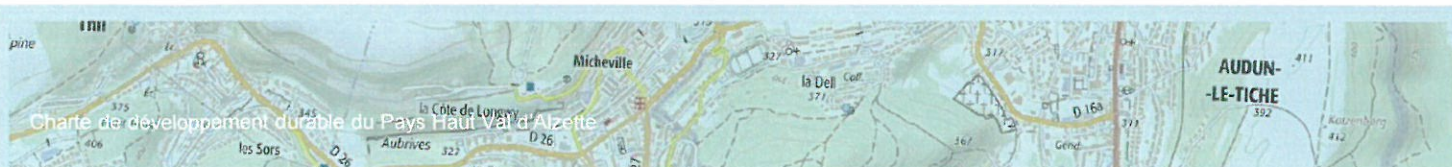
Des projets et démarches innovants voient déjà le jour sur le territoire. Il s'agit de pérenniser ces premiers résultats pour favoriser l'évolution des usages et des pratiques urbaines afin de développer une éco-agglomération fondée sur une approche intégrée du cadre de vie et de l'habitat, de l'économie et de la mobilité, de l'énergie et de la biodiversité.

Grâce à cette charte de développement durable et aux actions menées, l'ensemble des acteurs du Pays Haut Val d'Alzette continuent de démontrer jours après jours qu'un développement durable coconstruit et innovant est possible sur un territoire péri-urbain, post-industriel et frontalier.

André PARTHENAY



Jean ROTTNER

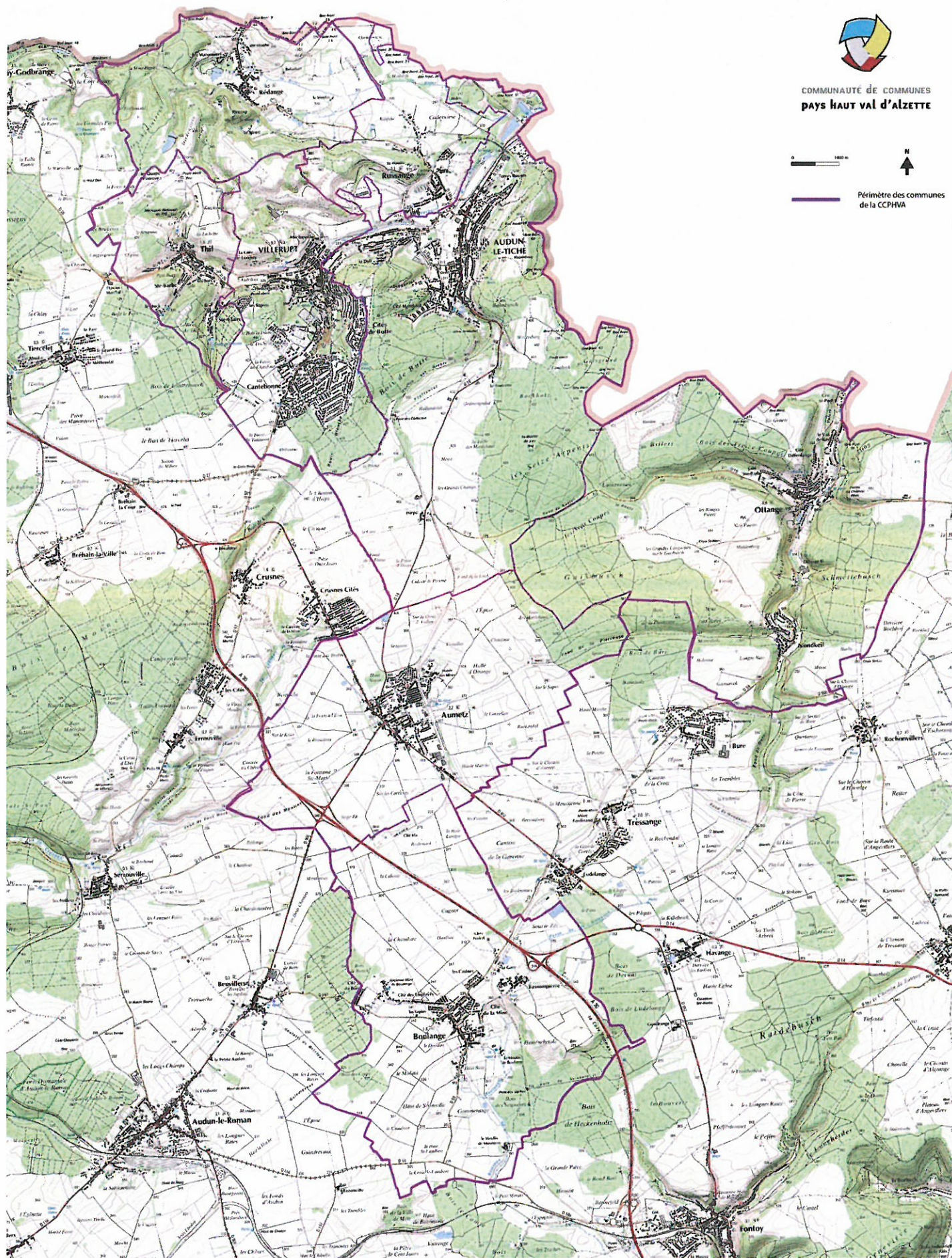




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



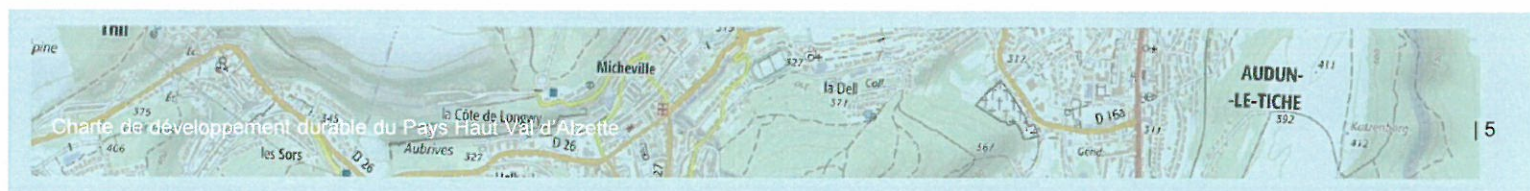
Périmètre des communes de la CCPHA



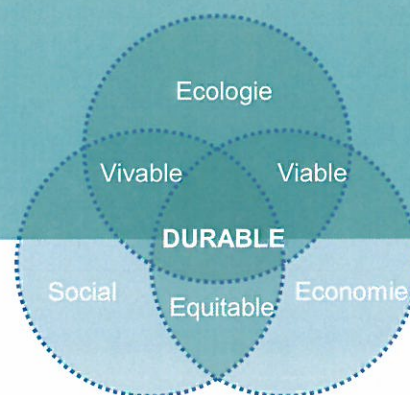
LES GRANDS PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente charte de développement durable constitue le socle commun à l'ensemble des opérations foncières et immobilières engagées sur le Pays Haut Val d'Alzette.

La charte restitue les 8 axes identifiés à l'échelle du territoire, en fixant notamment les engagements minimaux attendus par l'ensemble des intervenants et opérateurs.



LES GRANDS PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Des origines ...

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoin » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Ces mots, extraits du rapport Bruntland de 1987 sont les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur la nécessité d'intégrer une vision plus globale et holistique de nos actions sur la planète.

Aujourd'hui, la vision environnementale est partagée par l'ensemble des pays, et leurs engagements sont négociés régulièrement. La France a elle-même décliné sa stratégie climatique pour contenir l'augmentation de la température moyenne en deçà de 2 degrés.

En parallèle, le Grenelle de l'environnement, signé en 2007, nous engage à diviser par 4 nos émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050.

Aussi, pour mettre en œuvre un développement durable, il est nécessaire de rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques, en intégrant des obligations de respect de l'environnement et des objectifs de cohésion sociale.

... aux actes

En matière de développement durable, l'aménagement du Pays Haut Val d'Alzette doit relever plusieurs défis :

Un premier défi social afin de :

- diversifier et améliorer son parc de logements pour créer un territoire accueillant pour tous,
- Créer et structurer une économie locale et retrouver des lieux de vie actifs sur son territoire,
- Traiter ses friches industrielles et urbaines et organiser un territoire favorable à la santé et au bien-être de ses habitants.

Un second défi écologique qui consiste à :

- Reconquérir ses friches industrielles et urbaines pour limiter considérablement l'étalement urbain,
- Mettre en valeur la trame verte et la trame bleue fortement artificialisées au cours du siècle dernier,
- Limiter l'impact environnemental du territoire en termes de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur le volet économique les défis sont de :

- Développer l'économie résidentielle en lien avec les villes existantes et les futurs aménagements,
- Structurer des filières de développement compétitives et complémentaires vis-à-vis du Luxembourg autour de l'éco-construction, la transition énergétique, la santé, le bien-être et le numérique.



LES GRANDS PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un territoire périurbain et post-industriel aux enjeux transfrontaliers forts, priorité nationale de l'Etat

Le Pays Haut Val d'Alzette est un territoire périurbain, situé dans l'agglomération transfrontalière d'Esch-sur-Alzette et aux portes de la métropole européenne qu'est la ville de Luxembourg.

Après plusieurs décennies de déclin démographique et économique du fait de la fin des activités sidérurgiques et minières, il veut tirer profit du dynamisme de l'économie luxembourgeoise et ne pas être condamné au rôle de cité dortoir. Le territoire est en effet frontalier avec le site de Belval, friche industrielle luxembourgeoise sur laquelle se développe un important pôle de développement (20 000 emplois et 5000 habitants).

Conscient des enjeux de développement, de pression foncière et de mobilité, l'Etat crée sur le territoire du Pays Haut val d'Alzette, **une Opération d'Intérêt National (OIN)** et l'**Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval (EPA)**.

L'enjeu est d'organiser le développement résilient et durable du territoire en réponse aux pressions foncières s'exerçant sur ce dernier.

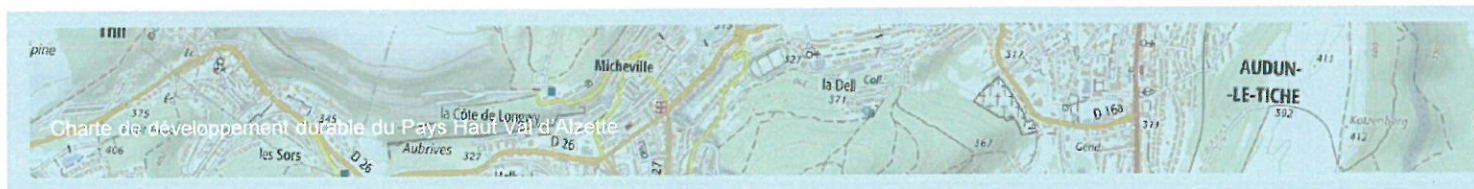
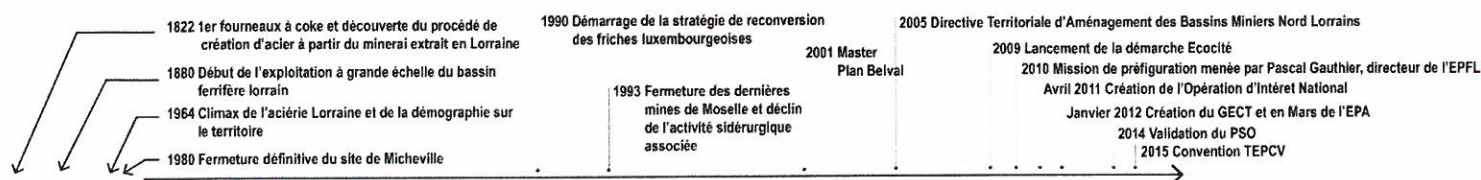
Un laboratoire démonstrateur de la ville durable

Dès 2008, le Pays Haut Val d'Alzette a élaboré la première charte de développement durable du territoire marquant ainsi la volonté forte des élus de s'engager dans une démarche ambitieuse et exemplaire :

- La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) a été retenue en 2009 aux côtés de 12 autres agglomérations françaises au premier appel à projet « **Ecocité** » lancé par l'Etat dans le cadre du plan ville durable.
- La CCPHVA a également été déclarée lauréate de l'appel à projets « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » en 2015.

La présente charte de développement durable a pour vocation de porter encore plus haut les engagements de l'ensemble des acteurs du Pays Haut Val d'Alzette afin de **changer l'image du territoire et lui donner un caractère attractif et innovant.**

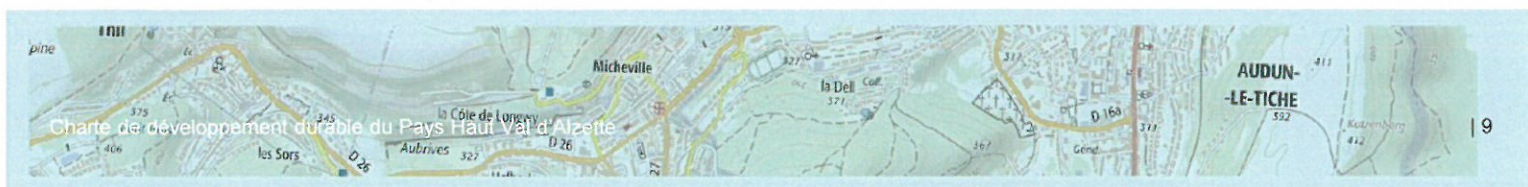
Par cette action, la CCPHVA, l'EPA et l'ensemble des élus locaux déclarent qu'ils souhaitent par leurs actes démontrer qu'un développement durable exemplaire et ambitieux est possible sur un territoire périurbain, post-industriel et frontalier.



LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

8 grands axes de développement durable ont été retenus sur le territoire :

- Innover
- Concerter et co-concevoir
- Reconstruire la ville sur elle-même et mettre en valeur le paysage
- Promouvoir un cadre de vie accueillant
- Répondre à tous les besoins d'habitat
- Assurer la transition écologique
- Organiser toutes les mobilités
- Développer l'économie



Les axes de développement durable du Pays Haut Val d'Alzette

Les axes retenus sur le territoire :

Axe 1 : Innover

- Assurer l'innovation comme un moteur de développement stratégique du territoire
- S'engager à fournir un cadre favorable à la recherche et à l'innovation

Axe 2 : Concerter et co-concevoir

- Concerter et impliquer la population dans tout le processus de projet
- Coordonner l'action publique sur le territoire
- Affirmer la coopération transfrontalière

Axe 3 : Reconstruire la ville sur elle-même et mettre en valeur le paysage

- Reconstruire la ville sur elle-même pour limiter l'étalement urbain
- Mettre en valeur et protéger le paysage et le patrimoine du territoire
- Mettre en valeur les entrées de ville
- Retrouver le cycle naturel de la trame bleue
- Valoriser et protéger la trame verte et la biodiversité

Axe 4 : Promouvoir un cadre de vie accueillant

- Proposer un cadre de vie attractif pour tous
- Réaliser des formes urbaines qualitatives
- Offrir des espaces publics de qualité
- Assurer la mixité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire
- Développer la Smart City

Axe 5 : Répondre à tous les besoins d'habitat

- Offrir des logements adaptés à tous
- Développer un parcours résidentiel complet afin de répondre à la demande des citoyens dans toutes les phases de leurs vies
- Moderniser l'habitat et répondre à l'ensemble des thématiques de confort et de santé
- Engager le renouvellement urbain

Axe 6 : Assurer la transition écologique

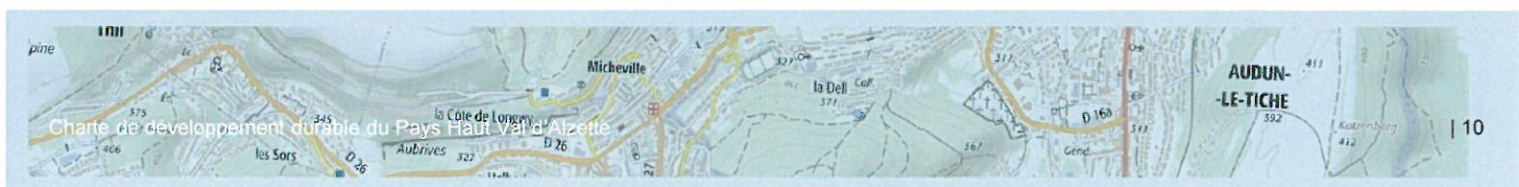
- Atteindre les objectifs des documents cadre sur la réduction des besoins énergétiques, des émissions de carbone et de production énergétique
- Mettre en œuvre des bâtiments et des quartiers répondant à ces objectifs
- Soutenir les projets innovants de production d'énergies renouvelables sur le territoire

Axe 7 : Organiser toutes les mobilités

- Organiser et structurer la mobilité au sein du territoire en lien avec les agglomérations voisines
- Améliorer l'intermodalité et favoriser les mobilités douces

Axe 8 : Développer l'économie

- Changer l'image du territoire en renforçant son rayonnement et son attractivité
- Soutenir l'économie locale et accompagner le développement de l'économie résidentielle
- Identifier et structurer des filières de développement stratégique basées sur les spécificités du territoire, en complémentarité avec l'économie luxembourgeoise



Axe n°1 : Innover

Enjeux et documents cadres

L'innovation est un axe majeur de développement du territoire.

Historiquement, déjà l'exploitation des mines et le développement des hauts fourneaux plaçaient le territoire comme innovant, dynamique et moteur.

Depuis la fin de la sidérurgie, le territoire est en transition, d'abord en s'appuyant sur le projet de Belval, mais également par un développement endogène, ambitieux et exemplaire.

C'est ainsi que le Pays Haut Val d'Alzette est **labélisé Ecocité** depuis 2009. Ce label permet au territoire de bénéficier des Investissements d'Avenir, au titre du fonds « Ville de demain », pour soutenir des projets de développement compatibles avec les enjeux et principes du développement durable et qui s'appuient sur une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat.

Ce fonds a permis dans un premier temps de financer des études d'ingénierie et la mise en œuvre d'un Living Lab, en lien avec l'Université de Lorraine. Les études d'ingénierie ont porté sur les domaines suivants : bâti (îlot à énergie positive), énergie (réseau de chaleur, photovoltaïque, stockage d'énergie), mobilité (électromobilité, transports en commun innovants), Smart City (services, réseaux intelligents d'interconnexions), ingénierie financière (montages juridiques et contractuels des actions innovantes).

Ces réflexions ont permis la mise en œuvre de projets concrets sur le territoire comme la conception d'un écosystème urbain ainsi qu'un démonstrateur de gestion intégrée des eaux pluviales sur le site de Micheville, la réalisation d'un îlot à haut performance énergétique, la réhabilitation de l'ancien laboratoire de l'usine de Micheville en un bâtiment tertiaire à haute performance énergétique, un pilote innovant de méthanation-méthanisation pour expérimenter l'économie circulaire et le Power to Gaz, un partenariat d'innovation pour une plateforme Smart City, etc.

De plus, le Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) de l'EPA Alzette-Belval, approuvé en 2014, met en exergue l'innovation comme étant au centre de sa démarche d'aménageur, d'ensemblier et de promoteur du territoire.

Engagements

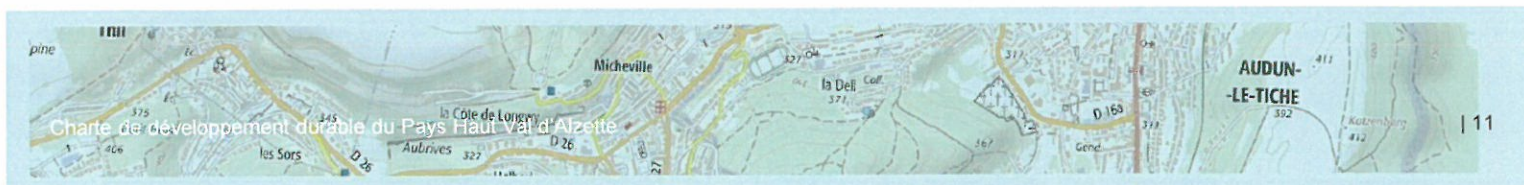
- Assurer l'innovation comme un moteur de développement stratégique du territoire
- S'engager à fournir un cadre favorable à la recherche et à l'innovation

Axes d'excellence

La Structuration de filières innovantes en lien avec les actions Ecocité

La mise en place de procédés démonstrateurs et innovants dans le traitement des sites et sols pollués

La mise en place de procédés innovants non pas uniquement sur le contenu mais également dans la pratique de la conduite de projet et dans les processus de mise en œuvre



Axe n°1 : Innover

Préconisations

- Le territoire, exemplaire sur certaines thématiques, est également un lieu d'expérimentations. Aussi, les différents opérateurs s'engagent à innover en :
 - Etant moteur sur leurs propres domaines de compétences,
 - Incitant les acteurs du territoire à « aller au-delà » des actions courantes dans leurs pratiques,
 - Participant à des appels à manifestation d'intérêt (AMI), des Appels à projet ou des Partenariats d'Innovation dans leurs domaines de compétences,
 - Faisant évoluer régulièrement leurs propres pratiques, objectifs et actions par une évaluation de leurs résultats opérationnels
- Les opérateurs immobiliers intervenant sur le territoire s'engagent à respecter cette thématique de l'innovation et à apporter dans leur projet une innovation a minima sur l'un des trois piliers du développement durable :
 - Ecologie : mode constructif économe, production énergétique, intégration de la biodiversité, gestion des mobilités ...
 - Social : espace commun, lieu appropriable, mixité sociale et générationnelle au sein d'une même opération, ...
 - Economie : montage innovant, évolutivité du projet, soutien de filières locales ...

**APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**



**éco
citē**

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Axe n°2 : Concarter et co-concevoir

Enjeux et documents cadres

A l'échelle des projets, les actions publiques détiennent les clés d'un aménagement du territoire raisonné et réussi. Les écoquartiers aujourd'hui réalisés, fréquemment cités en exemple (Fribourg, BEDZED), sont des quartiers issus des initiatives citoyennes, pour lesquelles les collectivités ont très rapidement montré une implication très forte et une volonté appuyée de proposer aux résidents un cadre de vie agréable, économe en ressources et proposant une vie sociale et économique active et pérenne.

Aussi, et plus encore parce que le projet de territoire du Pays Haut Val d'Alzette consiste essentiellement à réinventer des espaces déjà anthropisés, sa réussite repose sur l'intégration de l'ensemble des acteurs dans le processus de fabrication de la ville, depuis les phases de conception jusqu'à l'appropriation des espaces par les citoyens.

La gouvernance et la coordination de l'action publique sont également des facteurs clés de réussite du projet de territoire, tant à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette que de la coopération transfrontalière. Les réflexions et actions avec le Sud Luxembourg, traduites au sein du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) s'inscrivent dans le développement d'une éco-agglomération transfrontalière.

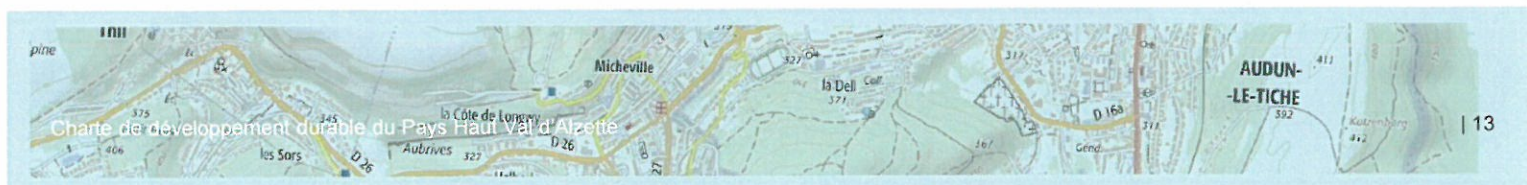
Engagements

- **Concarter et impliquer la population dans tout le processus de projet**
- **Coordonner l'action publique sur le territoire**
- **Affirmer la coopération transfrontalière**

Axes d'excellence

Associer les opérateurs privés, les experts et les chercheurs voire les futurs habitants dans la co-production du projet dans une démarche Smart City Living Lab centrée sur les usages

Développer la coopération transfrontalière en matière de co-développement et de conception de projets d'aménagement

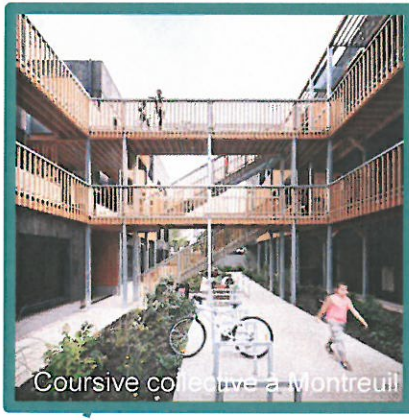


Axe n°2 : Concerter et co-concevoir

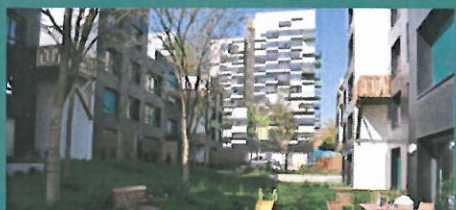
Préconisations

La concertation s'effectue à toutes les échelles de la fabrication du territoire de demain. Les projets étant majoritairement réalisés en continuité de l'habitat existant ou en renouvellement urbain, l'implication et la participation active des résidents sont essentielles. Dans ce cadre, les acteurs publics, les aménageurs et les promoteurs s'engagent à :

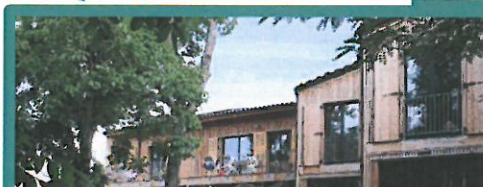
- Mettre en place les conditions du dialogue citoyen :
 - En réalisant régulièrement des réunions d'information, des ateliers de concertation et des visites de sites ou de chantiers,
 - En tenant à disposition des maisons du projet, ouvertes à tous et dans lesquelles des actions ont lieu régulièrement,
 - En mettant en œuvre d'autres types d'actions innovantes sur le territoire : réalisation d'un journal du projet, cafés informatifs, jeux de rôle, ...
 - En réalisant des opérations d'occupation temporaire sur les futurs lieux de projet pour les rendre vivants
- Favoriser la coopération citoyenne au sein des projets :
 - En développant des opérations d'habitats participatifs sur le territoire,
 - En développant au sein de chaque opération un lieu « carte blanche » que les futurs résidents pourront s'approprier à moyen ou long terme, collectivement ou de manière individuelle.



Coursive collective à Montreuil



Jardins partagés à Lille



8 logements participatifs à Ramonville Saint Agne



Occupation temporaire par Bellastock

Pour aller plus loin

Développer une démarche artistique et participative autour d'un des espaces publics du projet

Réaliser un diagnostic des usages actuels, à prendre en compte dans le projet d'aménagement

Organiser des chantiers participatifs



Chantier participatif à Rosny-sous-bois



Journal de projet à Mouvaux

Axe 3 : Reconstruire la ville sur elle-même et mettre en valeur le paysage

Préconisations

Les opérations neuves atteignent des densités soutenues pour économiser l'espace agricole et naturel.

Les densités moyennes minimales pour les projets en extension urbaine sont les suivantes :

- 32 logements/ha pour les centralités principales,
- 22 logements/ha pour les centralités secondaires,
- 17 logements/ha pour les communes rurales.

Les densités moyennes minimales pour les projets dans l'enveloppe urbaine sont les suivantes :

- 48 logements/ha pour les centralités principales,
- 32 logements/ha pour les centralités secondaires,
- 17 logements/ha pour les communes rurales.

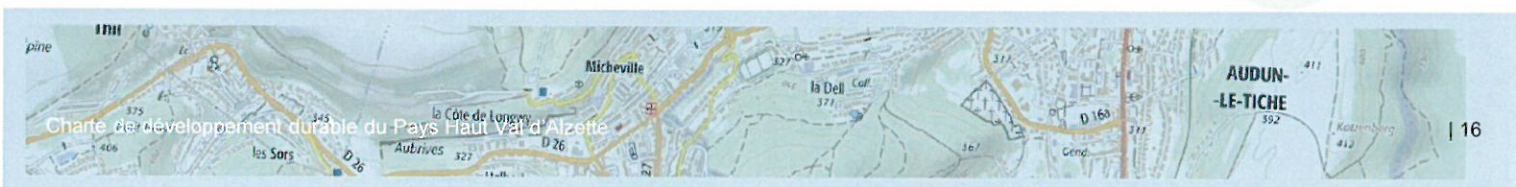
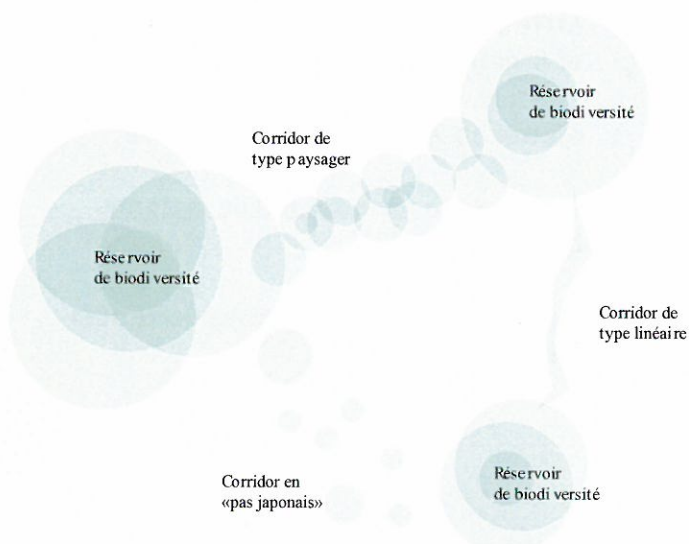
Les maîtrises d'ouvrage des projets d'aménagement s'engagent à **optimiser les surfaces des parcelles à lotir ainsi que leur constructibilité.**

Parallèlement, une attention particulière est portée sur la qualité paysagère des aménagements. Les préconisations suivantes sont à respecter :

- La gestion de l'eau est réalisée au maximum dans le respect du cycle naturel avec un traitement paysager associé (toitures végétalisées, noues, jardins filtrants, bassins de tamponnement et/ou d'infiltration en fonction de la nature de celui-ci),
- Les matériaux mis en œuvre (espace public et traitement des façades) sont choisis dans le respect de l'architecture existante. Les équipes de maîtrise d'œuvre s'engagent à réaliser un diagnostic urbain et paysager préalablement à leurs opérations,
- Les accroches avec la ville existante sont particulièrement soignées dans les opérations neuves et les gabarits sont progressifs depuis l'existant,
- Chaque projet contribue au maintien et au redéploiement de la trame verte à la faveur de la biodiversité existante en renforçant la logique de corridor. Un travail préalable au projet permet d'identifier la faune et la flore existantes à conserver sur site.

Pour aller plus loin

- Concevoir des paysages évolutifs, support de biodiversité et d'usages : paysages inondables, prairies de fauche, etc.
- Mettre en œuvre des **éléments favorisant la biodiversité au sein des cœurs d'îlots et des espaces publics** : bois morts, nichoirs, ruches, hôtels à insectes, écopaturages, etc.
- Favoriser des **modes de construction** qui intègrent des aspérités, des abris, etc.
- Choisir des **essences locales** de végétaux, économes en eau et à faible potentiel allergisant.



Axe 4 : Promouvoir un cadre de vie accueillant

Enjeux et documents cadres

Le territoire de la communauté de communes accueillera près de 20 000 nouveaux résidents sur les vingt prochaines années. Cette arrivée de population nouvelle se conjugue avec de nombreux travaux de construction de logements, d'espaces publics et de l'ensemble des aménités nécessaires au développement de l'intercommunalité.

Ces nouveaux aménagements vont avoir un impact important sur le territoire. Afin d'éviter un territoire fractionné, les enjeux portent ainsi autant sur la réussite de l'intégration avec la ville en place que sur la montée en qualité de l'ensemble des espaces et éléments bâtis. La création de lieux de vie porteurs de rencontres, tant pour les projets neufs que sur les sites déjà existants est un axe clé de la réussite de l'ensemble du développement territorial.

Les évolutions liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et à la Smart City sont valorisées sur le territoire et doivent être intégrées dans l'ensemble des projets, dans une logique de service aux résidents.

Engagements

- **Proposer un cadre de vie attractif pour tous**
- **Réaliser des formes urbaines qualitatives**
- **Offrir des espaces publics de qualité**
- **Assurer la mixité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire**
- **Développer la Smart City**

Axes d'excellence

La qualité du cadre de vie est un axe d'excellence sur l'ensemble des projets :

Un travail sur la qualité des espaces extérieurs (confort, ensoleillement, traitement de l'ilot de chaleur) sera réalisé pour chaque nouvel aménagement.

Les cœurs d'îlots seront toujours apaisés par une réduction des vitesses de circulation et une priorité aux modes doux.

L'agriculture urbaine est développée à toutes les échelles du projet, pour permettre l'agrément et/ou un usage vivrier.

La Smart city est intégrée à toutes les échelles du projet comme un service rendu aux habitants.



Axe 4 : Promouvoir un cadre de vie accueillant

Préconisations

Les projets architecturaux et urbains s'intégreront dans la ville existante :

- Une grande attention sera portée aux accroches entre la ville existante et les nouveaux aménagements
- Une attention particulière sera portée sur le gabarit des voies et les continuités des cheminements, notamment vers les groupes scolaires
- Les espaces commerciaux seront travaillés en tenant compte des espaces commerciaux existants

Les projets privilégieront des lieux de vies de proximité :

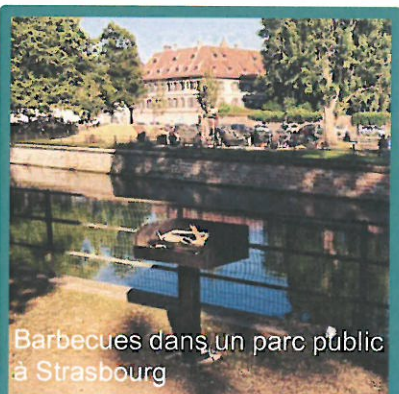
- Chaque projet offrira a minima 1 espace « carte blanche », dont la programmation et l'usage permettent une appropriation par les résidents (jardin partagé, place avec programmation évolutive, local multi-usage, ...)
- Chaque logement disposera d'un espace extérieur collectif ou individuel adapté à sa taille
- Des lieux d'agriculture urbaine seront déployés dans chaque projet (balcon, toiture, jardin, espace extérieur...)

Des cœurs d'îlot et des espaces publics de qualité :

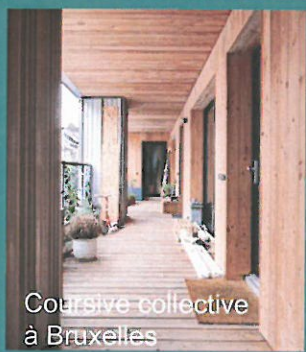
- Les voiries en cœur d'îlot seront faiblement circulées afin de pouvoir porter d'autres usages
- Les espaces publics seront traités pour être confortables en hiver (certains espaces pourront présenter deux heures d'ensoleillement en hiver) et en été (avec des espaces ombragés). Un travail sur les vents et le traitement de l'îlot de chaleur sera demandé aux équipes.

Le déploiement des TIC sera systématisé et pensé au service de la réduction des consommations et du confort des habitants :

- Des systèmes de pilotage et de suivi des consommations seront déployés dans les projets
- Des applications numériques au service des résidents (gestion du stationnement, réseau de proximité...) seront proposées
- Les données seront libres de droit (open data) et une attention particulière sera portée à l'interopérabilité de ces dernières



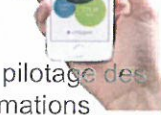
Zone de rencontre à Grenoble



Coursive collective à Bruxelles



Jardins collectifs à Nantes



Outil de pilotage des consommations

Axe 5 : Répondre à tous les besoins d'habitat

Enjeux et documents cadres

Le parc de logements du Pays Haut Val d'Alzette est constitué de logements relativement peu adaptés aux modes de vie actuels (dimensions, consommations énergétiques, accès, ...).

Les logements sociaux représentent moins de 10% du parc et l'on ne compte qu'une cinquantaine de logements très sociaux (PLAi) alors que 60% des actuels locataires HLM ont des ressources inférieures aux plafonds PLAi.

Les développements prévus sur les prochaines décennies sont une grande opportunité pour offrir un parcours résidentiel complet et cohérent et pour mettre en œuvre la mixité sociale.

Les documents tels que le Plan Local d'Urbanisme Habitat (**PLUI-H**) en cours d'élaboration et le **PSO** prennent en compte ces objectifs de mixité.

Dans le même temps, garantir la santé et le bien-être des habitants apparaît comme un enjeu majeur de la ville du XXIème siècle. L'acoustique est par exemple le premier facteur d'inconfort dans les logements et la qualité de l'air est un enjeu fort de santé des populations.

Les opérations en reconquête de friches industrielles doivent prendre en compte les enjeux sanitaires et les risques miniers propres à ce type de site.

Engagements

- Offrir des logements adaptés à tous
- Développer un parcours résidentiel complet afin de répondre à la demande des citoyens dans toutes les phases de leurs vies
- Moderniser l'habitat et répondre à l'ensemble des thématiques de confort et de santé
- Engager le renouvellement urbain

Axes d'excellence

La mixité résidentielle est un objectif fort qui s'inscrit à toutes les échelles du projet (**territoire, collectivités, opérations d'aménagements et opérations immobilières**). Les opérations neuves intégreront 25% de logements sociaux.

La lutte contre la vacance des logements est un **axe fort** avec un objectif à moins de 7% de logements vacants d'ici 2031.

La **santé des citoyens** est également un axe d'excellence majeur du territoire. Il doit se traduire dans les projets par une approche systématique sur la réduction des nuisances et la santé des résidents.



Axe 5 : Répondre à tous les besoins d'habitat

Préconisations

Les programmes sont mixtes et permettent :

- Un déploiement progressif pour aboutir à terme à 15 % de logements sociaux sur le territoire avec 30 % de PLAi, 60% de PLUS et 10% de PLS, conformément au PLUI-H
- Une variété typologique au sein de chaque projet d'ensemble (du studio à la maison de ville)

Les logements sont protégés des nuisances et des pollutions :

- La gestion de la pollution des sols est maîtrisée et adaptée aux usages projetés
- Les cœurs d'îlot des quartiers neufs mettent en œuvre des vitesses de circulation maîtrisées
- Les façades sur rues sont adaptées aux enjeux en termes de traitement acoustique et de qualité de l'air (prises d'air).
- Les matériaux mis en œuvre au sein des logements sont adaptés aux enjeux de qualité de l'air (labels, taux de COV, ...)

Les bâtiments et les espaces extérieurs offrent des possibilités d'évolution :

- Dans la création de logements, il sera recherché un travail sur l'évolutivité des logements neufs dans le temps (extensions de maisons individuelles, évolution horizontale ou verticale dans les logements collectifs...)
- Les bâtiments hors usage d'habitation permettront également une évolutivité et/ou une déconstruction facilitée (parkings évolutifs, structures démontables...)
- Les espaces extérieurs sont qualitatifs et leur confort est garanti (traitement de l'îlot de chaleur, ventilation, place de la voiture limitée...)

Les formes urbaines mises en œuvre sont adaptées :

- Les formes urbaines apportent une diversité volumétrique et architecturale
- Elles s'organisent de manière progressive en continuité avec l'habitat existant
- Les formes urbaines sont compactes, pour permettre une économie de foncier et de ressources



Pour aller plus loin

Proposer des formes d'échanges intergénérationnels (logements partagés personne âgée / étudiant ; micro-crèche / résidence sénior)

Opération mixant logements sociaux et accession privée à Nantes



Crèche dans une maison de retraite à Montserrier



Axe 6 : Assurer la transition écologique

Enjeux et documents cadres

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement (extrait de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte). Pour cadrer ces objectifs, la France s'est fixée des objectifs à moyen et long termes qui doivent être parties intégrantes des projets de développement du territoire.

Aussi, la transition écologique est un enjeu majeur du territoire, qui a fait l'objet de nombreuses labélisations et actions.

La CCPHVA a été retenue en 2009 aux côtés de 12 autres agglomérations françaises à l'appel à projet « **Ecocité** » lancé par l'Etat dans le cadre du plan ville durable. Elle a également été déclarée lauréate de l'appel à projet « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » en 2015.

L'intercommunalité réalise un Plan Climat-Air-Energie Territorial (**PCAET**) et un **bilan carbone**, qui cadrent les actions en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air, d'adaptation aux changements climatiques et d'utilisation d'énergies.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (**SRCAE**) de l'ex-région Lorraine, fixe également les orientations et les priorités sur ce thème dans le territoire, notamment sur la réduction des consommations énergétiques.

Toutes les actions sur le territoire s'engagent dans la logique de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables.

Engagements

- **Atteindre les objectifs des documents cadre sur la réduction des besoins énergétiques, des émissions de carbone et de production énergétique**
- **Mettre en œuvre des bâtiments et des quartiers répondant à ces objectifs**
- **Soutenir les projets innovants de production d'énergies renouvelables sur le territoire**

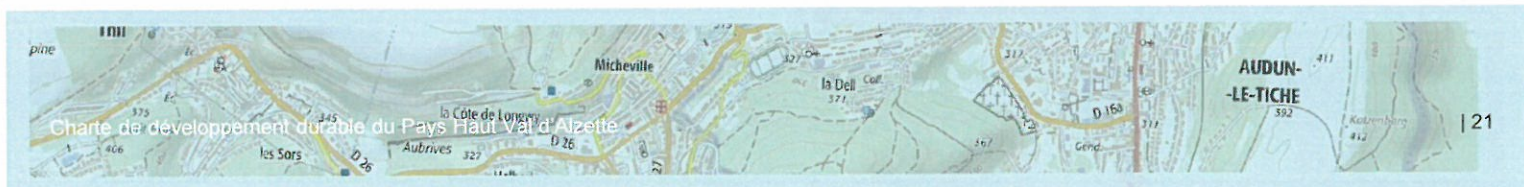
Axes d'excellence

Les opérations engagées sur le territoire sont toutes exemplaires. Elles obtiendront a minima les labellisations ou certifications suivante :

- « Ecoquartier » pour les opérations d'aménagement
- « NF Habitat HQE » pour les logements

Des performances énergétiques ambitieuses des bâtiments sont recherchées tant en réduction des dépenses énergétiques qu'en production d'énergies renouvelables

La compétence qualité environnementale du bâtiment et/ou de l'aménagement est systématiquement intégrée dans les équipes de conception des projets



Axe 6 : Assurer la transition écologique

Préconisations

Les aménagements et les bâtiments neufs contribuent à atteindre les objectifs de transition énergétique par :

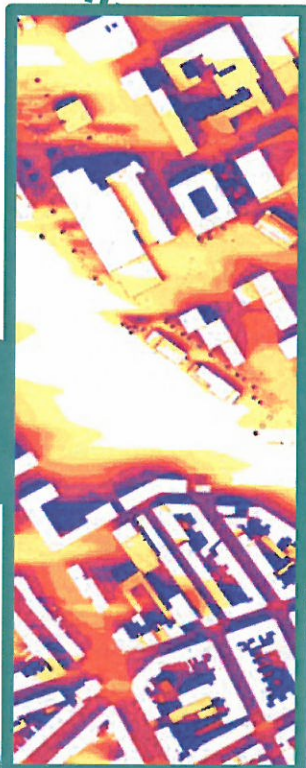
- La réalisation d'études d'ensoleillement qui garantissent le droit au soleil des résidents, 2 heures d'ensoleillement minimum dans les espaces publics et dans la majorité de pièces à vivre des logements au 21 décembre
- Une systématisation des logements traversants ou bi-orientés dans une direction ensoleillée (80% a minima des logements supérieurs au T2)
- Une efficacité de l'enveloppe et des systèmes mis en œuvre en développant systématiquement une approche en coût global pour éclairer les choix de conception
- une production d'énergies renouvelables généralisée et de préférence valorisée à l'échelle du projet urbain
- une approche sur l'éclairage urbain valorisant la réduction des consommations et l'efficacité énergétique des luminaires
- Une approche de sobriété sur la réduction des déchets avec 70% des déchets de chantier revalorisés

Les projets architecturaux valideront a minima les objectifs suivants :

- Obtention du label BBC Effinergie ou équivalent
- Obtention en plus de l'un des labels suivants :
 - Label Effinergie ou équivalent avec des performances énergétiques supérieures
 - Label biosourcé

Pour aller plus loin

Faire contrôler par un bureau d'étude, un an après la livraison du bâtiment, les consommations d'eau et d'énergie, afficher ces consommations



effinergie

Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments



Axe 7 : Organiser toutes les mobilités

Enjeux et documents cadres

La question des déplacements et de la gestion des stationnements est primordiale sur le territoire.

L'enquête **Déplacements villes moyennes** réalisée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE) en 2017 est une clé d'entrée intéressante pour comprendre les enjeux sur le territoire.

En effet, avec un taux de motorisation de 1,4 véhicules par ménage et des déplacements réalisés à 65% en véhicule individuel, le territoire est aujourd'hui fortement dépendant à l'automobile. Ces flux journaliers sont majoritairement concentrés vers le Luxembourg et ont tendance à augmenter.

En l'absence d'une politique générale, les flux seront très probablement encore accentués par l'augmentation de la dynamique transfrontalière et le développement du projet de territoire.

Les aménagements offerts par le développement du territoire doivent permettre de conforter et de sécuriser les personnes utilisant les modes actifs, tout en augmentant la part de l'ensemble des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Engagements

- **Organiser et structurer les mobilités au sein du territoire en lien avec les agglomérations voisines**
- **Améliorer l'intermodalité et favoriser les mobilités douces**

Axes d'excellence

Favoriser la dé-mobilité automobile (covoiturage, transports en commun, vélo, marche)

Développer les services à la personne en termes de mobilité (applications numériques, bornes d'information, conciergerie, etc.)

Réfléchir à l'évolutivité et à la mutabilité des places de stationnement pour anticiper les évolutions modales tout en assurant les besoins actuels

Mutualiser les parkings entre différents programmes pour foisonner les places de stationnement entre les usages et les temporalités



Axe 7 : Organiser toutes les mobilités

Préconisations

- A l'échelle de l'agglomération :
 - Mettre en œuvre une nouvelle hiérarchisation du réseau routier en lien avec le bouclage de la liaison A30-Belval
 - Améliorer la mobilité quotidienne en développant les transports collectifs et l'intermodalité. Les objectifs poursuivis sont les suivants :
 - Mieux couvrir les flux entre la France et le Luxembourg quel que soit le motif de déplacement
 - Mieux relier les communes de la CCPHVA entre elles
 - Proposer une offre alternative à la voiture individuelle de meilleure qualité afin de réduire la congestion automobile sur le territoire
 - Encourager le covoiturage
 - Aménager et valoriser le réseau de cheminements doux pour développer l'usage du vélo et de la marche
- A l'échelle du quartier :
 - Dans les nouvelles opérations comme dans l'existant, sécuriser et embellir les espaces piétons
 - Permettre la circulation vélo en toute sécurité
 - Faciliter l'accès en mode doux aux services de proximité et aux équipements à destination des publics les plus sensibles (groupes scolaires, maison de santé...)
 - Assurer à tous une mobilité aisée (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, parents avec poussette d'enfant, etc.)
 - Créer de véritables maillages des modes doux
- A l'échelle des bâtiments :
 - Offrir des locaux à vélo facilement accessibles si possible au Rez-de-chaussée, sécurisés et de taille suffisante
 - Préparer la transition automobile en :
 - mutualisant une partie des places de stationnement des logements collectifs
 - offrant des bornes de recharges et en prévoyant les fourreaux d'attente pour l'alimentation électrique sur les autres places
 - Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

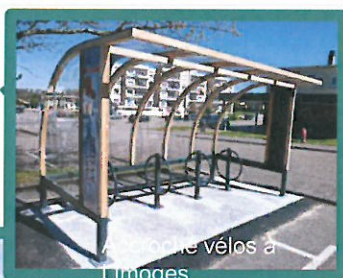
Pour aller plus loin

Les locaux vélos peuvent offrir un espace propice à la réparation de son cycle : borne d'outils et table d'accroche

Les opérateurs peuvent déployer un service numérique opérant sur le thème des mobilités : plateforme de covoiturage, mutualisation des places de parkings...



Système de réparation de vélos « Biciborne »



Les vélos à Limoges



Passage surélevé et trottoir traversant à Strasbourg



Axe 8 : Développer l'économie

Enjeux et documents cadres

Avec près de 70 % d'actifs travaillant au Luxembourg, le Pays Haut Val d'Alzette est très fortement polarisé. Ce phénomène a tendance à s'accroître avec les années (+140 actifs par an sur la période 2005 – 2015). Le différentiel fiscal et les rémunérations plus attractives au Luxembourg représentent à la fois une grande opportunité de développement et un risque réel de voir le territoire devenir une cité dortoir.

Un enjeu de taille réside dans la dynamisation des centres-bourgs et le maintien des commerces et services de proximité dans ces derniers. Une attention particulière doit également être portée au réseau d'artisans présents.

Les évolutions prévues sur les vingt prochaines années doivent permettre de changer l'image du Pays Haut Val d'Alzette, de mieux le structurer, de faire naître et de conforter des filières locales, d'impulser le développement d'une économie sociale et solidaire et de valoriser ses atouts et savoirs faire.

Le **Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC)** de la CCPHVA est le document qui cadre le développement économique à l'échelle du territoire, tandis que le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, d'envergure régionale, offre des opportunités d'engager une économie volontariste, innovante et prête à relever et anticiper les défis de la 4^{ème} révolution industrielle.

Engagements

- **Changer l'image du territoire en renforçant son rayonnement et son attractivité**
- **Soutenir l'économie locale et accompagner le développement de l'économie résidentielle**
- **Identifier et structurer des filières stratégiques de développement basées sur les spécificités du territoire, complémentaires avec l'économie luxembourgeoise**

Axes d'excellence

Soutenir, voire porter, des **projets innovants et démonstrateurs dans le domaine de la croissance verte et de l'aménagement durable** en lien avec Ecocité, TEPCV, et les thématiques du bien-être et de la santé

Participer activement au développement sur le territoire de **l'Economie Sociale et Solidaire et des circuits courts**.



Axe 8 : Développer l'économie

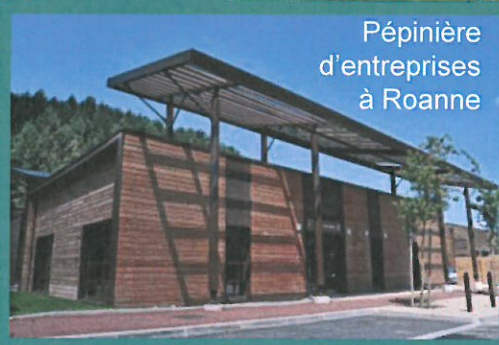
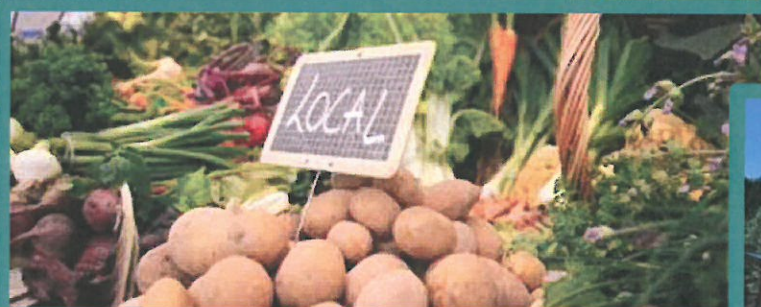
Préconisations

Les différentes instances publiques doivent se coordonner pour proposer une image renouvelée et positive du territoire. Cela impliquera :

- De poursuivre le travail entamé via le SDEC et la réflexion stratégique à l'échelle de la CCPHVA
- De porter une attention particulière au tissu d'entreprises présent localement et notamment aux commerces et services à la populations installés dans les centres-bourgs afin de les dynamiser
- De favoriser l'implantation d'entreprises en lien avec la croissance verte (écoconstruction, éco-rénovation, production d'énergies renouvelables, etc.) et l'aménagement durable afin de valoriser les actions portées par les collectivités et l'EPA
- D'être à l'écoute des initiatives locales et d'être en capacité de proposer des solutions, y compris foncières ou immobilières, pour l'accueil d'entreprises artisanales et de services ayant aujourd'hui peu d'opportunité pour se développer
- De valoriser les atouts du territoire en termes de loisirs, tourisme, bien-être et santé
- D'installer une pépinière à destination des jeunes entrepreneurs qui leur offre une grande flexibilité et un cadre de vie qualitatif

Dans les aménagements, les préconisations suivantes seront respectées :

- Les bâtiments des rues principales offriront des Rez-de-chaussée qui puissent évoluer (activités - locaux techniques - logements)
- Dans les secteurs dévolus à l'activité et/ou au commerce, les projets mettront en œuvre une grande qualité urbaine et architecturale, particulièrement s'ils sont en entrée de ville. Aussi, les opérations proposeront des services très qualitatifs pour les entreprises souhaitant s'implanter : espaces collectifs, bâtiments évolutifs, services mutualisés...
- Insérer des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics comme condition d'exécution ou critère d'attribution.



Pépinière
d'entreprises
à Roanne



Rez-de-chaussée
évolutifs à Tours



SIGNATAIRES

Président de la CCPHVA

Maire d'Audun-le-Tiche

Maire de Boulange

Maire de Rédange

Maire de Thil

En présence du Préfet de Moselle

En présence du Président du Conseil
Départemental de Meurthe-et-Moselle

Président de l'EPA Alzette-Belval

Maire d'Aumetz

Maire d'Ottange

Maire de Russange

Maire de Villerupt

En présence du Président de la
Région Grand Est

En présence du Président du Conseil
Départemental de Moselle



An aerial photograph of a town and its surrounding landscape. The foreground shows a residential area with rows of houses and a winding road. The middle ground features a larger town with various buildings and a river. The background is a vast, hilly landscape with some distant structures. A semi-transparent teal rectangle is overlaid on the right side of the image, containing white text.

EPA Alzette Belval
Communauté de
Communes du Pays
Haut Val d'Alzette
Audun-le-Tiche
Aumetz
Boulangé
Ottange
Rédange
Russange
Thil
Villerupt